

Image not found or type unknown



Demande de Destruction de véhicules

Par **Moalicia 972**, le **08/06/2019** à **17:33**

Bonjour mon fils à acheté un véhicule qu'il a revendu pour pièce détachée à une tierce personne sans faire le changement de la carte grise et sans faire de déclaration à la préfecture. Il s'avère que cette personne à garder ce véhicule et la roule. Ayant reçu des contraventions sur ce véhicule il souhaite faire une demande de Destruction à la préfecture.

En à t'il le droit et quelles sont les démarches à suivre.

Merci pour votre réponse